

Numéro FAC-2025-OCT-02304
Référence Devis accepté le 23/02/2024
Date 28/10/2025
Date d'échéance 27/11/2025
Mode de paiement Virement bancaire BNP
N° projet P-23-200
Commercial Toponymy Jérémy BRIGHTMAN

SARL TOPONYMY

16 CHEMIN DE NIBOUL
31200 TOULOUSE

SAS HECTARE

75 LES PORTES DOMITIENNES
BP 30020
34740 VENDARGUES

SIRET : 351338660 00118
TVA Intracom : FR24351338660

Conception et la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement paysager de l'urbanisation du projet Chemin de Ronde à Campsas

Désignation	Qté	Prix	HT
• AVP + PA GIEP : 3500 €HT : Acompte 2 - facturation 50% restant			
AC2 50% obtention DLE	1 forfait	1 750,00	1 750,00

MONTANT HT	1 750,00
TVA 20%	350,00
TOTAL TTC EUR	2 100,00

IBAN : FR7630004007640001023156234

BIC : BNPAFRPPXXX

IMPORTANT = Merci d'indiquer le numéro de la facture dans l'objet du virement bancaire.

Références internes : Ancienne Facture N°2288

Bon pour paiement
Cedric TACHERON
07 novembre 2025
Commune : CAMPSAS (82)
Ref Pegao : 310 820050
Propriétaire : EPFo
Nom du programme : Chemin de Ronde



SARL TOPONYMY - 16 CHEMIN DE NIBOUL - 31200 TOULOUSE

Société au capital de 2000 euros | Email : contact@toponymy.fr | Téléphone : 07.57.18.05.94

N° SIREN/SIRET : 808486112 00036 | N° TVA UE : FR23808486112

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10 du Code de Commerce). Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. L441-6, 1 al. 12 et D. 441-5 du code de commerce et D. 441-5).